

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 19 février 2020

N° : 1761

**Arrêt du compte de
gestion 2019**

Membres présents : Mireille Benedetti (CR)

Excusés : Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier, Christian Mounier (CD 84), Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR)

Participaient également : Guy Parrat (CESER), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Nathalie Cimiotta (représentants du personnel)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 1

Considérant Que le Comité syndical de l'ARPE-ARB, régulièrement convoqué, n'a pu délibérer le 11 février dernier, faute de quorum ;
Que la réunion s'est toutefois tenue, et que l'ensemble des points a été présenté, débattu et a reçu l'assentiment des élus et partenaires présents ;
Que les délibérations ont été prises en 2ème séance, le 19 février 2020, sur le même ordre du jour (délibération n° 1758) ;

Considérant Qu'après avoir pris connaissance du compte de gestion 2019 établi par le comptable public du Syndicat Mixte, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2019 établi par la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;



Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'approuver le compte de gestion 2019 établi par le comptable public de l'ARPE-ARB.

Fait et délibéré à Marseille, le 19 février 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI